

**Rapport sur le préavis n° 25 du 17 octobre 2011 « Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Bernard Willi intitulé « Entretien du domaine public »**

---

Nyon, le 15 mars 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Roxane Faraut Linares, Denise Fonjallaz (rempl. de M. David Vogel), et de MM. Bernard Willi, Jean-François Füglistner, Jürgen Vogel et Philippe Guillod (président et rapporteur), s'est réunie le 5 décembre 2011. M. Dominique Karlen était excusé, M. Robert Jenefsky absent.

La commission remercie MM. Olivier Mayor, Municipal, et François Menthonnex, chef de service pour leurs explications et réponses.

La Municipalité expose que l'usure des routes nyonnaises s'explique principalement par deux facteurs : l'augmentation de la densité du trafic routier (le district de Nyon connaît le plus fort taux de véhicules par habitants du canton), et la modification progressive de la masse des véhicules circulant sur nos routes (le poids moyen des camions est progressivement passé de 28 tonnes à 34-40 tonnes).

L'usure du domaine public peut alors donner lieu à trois types d'interventions, au coût croissant :

- l'entretien au quotidien, correspondant à de petits travaux ;
- l'entretien plus important, pour des travaux de plus grande envergure ;
- la création de nouvelles routes, en remplacement des anciennes.

La Municipalité partage le constat du postulant sur l'état de notre patrimoine routier. Pour illustrer ce propos, la commission a reçu la liste des travaux d'entretien pour les nids de poule pour l'année 2011 : vingt interventions ont été effectuées durant l'année passée<sup>1</sup>.

Pour faire face à ce problème, la Municipalité a opéré une réorganisation du service, couplée à une augmentation du budget de fonctionnement. Ceci permettra un renforcement de la capacité d'intervention, en vue de permettre un changement de stratégie d'entretien. Cette dernière consiste désormais à intervenir régulièrement pour effectuer de petits travaux, plutôt que d'attendre que l'état de la chaussée soit dégradé au point de devoir la refaire complètement (parfois jusqu'à la purge de l'encaissement). Le but est de sortir de la gestion par l'urgence.

Afin de permettre une gestion optimale de ce patrimoine, le service souhaite se doter d'un outil informatique d'aide à la décision et à la planification (SGE), qui permettra, après une caractérisation de l'état des routes, d'étagérer dans le temps les travaux nécessaires. Il remplacera, dans notre commune, un mode opératoire basé sur des constats effectués de visu, sans grande coordination. L'Office fédéral des routes (OFROU) et certains cantons se sont dotés d'un tel outil, qui donne satisfaction, et qui permet d'établir une meilleure traçabilité et transparence des coûts.

---

<sup>1</sup> Le document date du 7.11.2011.

Enfin, la Municipalité prévoit de proposer une requalification de certains tronçons, soit leur reclassement, avec l'appui de l'Office de la mobilité. Un préavis sera déposé pour ce faire, et afin de permettre la planification de l'entretien constructif.

Plusieurs questions sont ensuite posées par les commissaires, desquelles il ressort que :

- Les modalités d'entretien telles que pratiquées jusqu'à présent ne permettent plus de répondre aux besoins actuels, et qu'il est absolument nécessaire de parer au plus urgent, sans attendre le déploiement de toute la stratégie de la municipalité.
- Il est nécessaire de prendre en compte dès le début du processus tous les usagers, y compris ceux à mobilité réduite et les parents avec poussette, c'est-à-dire déjà au moment du relevé et de la qualification du patrimoine routier.
- Etant donné le caractère très concret de ce type d'intervention et de son impact sur le quotidien du citoyen, il serait positif que ce dernier soit régulièrement informé des travaux prévus.
- D'une manière générale, l'ensemble du patrimoine bâti communal gagnerait à ce que ses travaux d'entretien puissent être mieux planifiés, en particulier à l'aide d'un outil informatique d'aide à la décision.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal n°25 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Bernard Willi intitulé « Entretien du domaine public »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du rapport municipal n°25 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Bernard Willi intitulé « Entretien du domaine public ».

La Commission :

Mmes Roxane Faraut Linares, Denise Fonjallaz  
MM. Bernard Willi, Jean-François Füglistner, Jürgen Vogel et Philippe Guillod

Pour la commission

Philippe Guillod  
Président et rapporteur